

# LES 14 ENGAGEMENTS ETHIQUES DE LA LISTE CONDUITE

PAR AURELIE BICHON LARROQUE

---

*Alixan2020, engageons-nous pour demain !*

---

Tous les membres de la liste s'engagent à respecter les engagements suivants :

1/ Les futurs conseillers s'engagent à travailler ensemble. Ce sont des personnalités liées par des parcours et des compétences diversifiées, des personnes concernées par les situations de handicap, des acteurs associatifs ou syndicaux.

2/ Le mandat local doit s'exercer en jeu collectif. Dans l'équipe municipale, les délégations seront effectives et les fonctions réparties. La délibération et la concertation sont pleinement ouvertes jusqu'au vote.

3/ Dans la vie communale, la logique de collaboration constructive doit surmonter les clivages pour rassembler l'ensemble des élus pour le bien commun.

4/ Dans la vie intercommunale (positionnement de la commune au sein de l'Agglomération), la logique de collaboration constructive doit surmonter les clivages politiques partisans et rassembler les communes pour l'intérêt de l'ensemble du territoire.

5/ Les futurs conseillers s'engagent à respecter pleinement l'obligation de probité et s'interdire tout risque de conflit d'intérêt et d'abus. Ils ne pourront utiliser leur statut d'élu pour leur intérêt personnel ou l'intérêt de leur entreprise. Par exemple, faire classer des terrains constructibles pour eux ou des membres de leur famille, faire commerce avec la Mairie ou des associations recevant des subventions municipales.

6/ Les futurs conseillers s'engagent à ne pas utiliser leur position d'élu pour favoriser des organisations dont ils sont membres par le prêt de matériel ou de salle communaux.

- 7/ Les membres de la famille des futurs conseillers ne pourront pas travailler pour la commune pendant toute la durée du mandat.
- 8/ Les futurs élus s'engagent à assurer la lisibilité et la transparence des décisions publiques, par la mise en lignes des décisions et des données non-confidentielles. Sont particulièrement concernées les lots des marchés publics et l'attribution des logements sociaux de la commune.
- 9/ Les futurs élus s'engagent à favoriser l'engagement des citoyens, en particulier en travaillant POUR eux mais aussi AVEC eux. En particulier, ils mettront en place une démocratie locale participative, associant citoyens et corps intermédiaires à certaines décisions significatives pour la vie locale et en organisant des réunions d'information 2 fois par an.
- 10/ Les futurs élus s'engagent à assurer la bonne gestion des comptes publics, en bon père de famille, et à organiser au sein du conseil municipal une présentation objective et sincère du budget communal avant son vote.
- 11/ Les futurs élus s'engagent à siéger au conseil municipal et représenter dignement les électeurs qui leur auront apporté leur suffrage, ainsi qu'à transmettre loyalement l'intégralité des dossiers et informations relatifs à leur mandat.
- 12/ Les futurs élus s'engagent à faire de la transition écologique une priorité de leur mandat.
- 13/ les futurs élus s'engagent à mettre en place des politiques ambitieuses pour lutter contre les discriminations et pour l'égalité entre les hommes et les femmes.
- 14/ Les futurs élus s'engagent à faire appliquer les principes de laïcité au sein de la collectivité dans le strict cadre de la loi du 9 décembre 1905 et sa jurisprudence. A cet égard, aucune religion ou conviction ne pourra être ni privilégiée ni discriminée.

A ALIXAN, 3 FEVRIER 2020.